



Les règles techniques

de la Fédération Française
de Badminton

EDITORIAL DE MADAME RAMA YADE, SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DES SPORTS



Le Badminton connaît en France un essor exceptionnel. Depuis le début des années 90 et son entrée au programme des jeux Olympiques à Barcelone en 1992, cette discipline a vu le nombre de ses licenciés passer de 14 000 à presque 140 000 aujourd'hui répartis dans plus de 1500 clubs.

La pratique du Badminton, très prisée dans le secteur scolaire qui participe largement à ce développement, connaît également un fort engouement chez les adultes qui apprécient son caractère ludique et sa facilité d'accès.

La Fédération Française de Badminton a su répondre à cette formidable expansion qui suscite une demande croissante d'espaces de pratique adaptés à cette discipline. Je salue le rôle exemplaire de la fédération dans la mise en œuvre des règles fédérales en matière d'équipements sportifs.

Je tiens aussi à féliciter la fédération pour le travail accompli, tant en matière de développement des pratiques, que pour la définition de sa réglementation. Je souhaite que la diffusion de ce document contribue encore au développement du Badminton.

A cet égard, la magnifique médaille française, la première de l'histoire, obtenue cette année aux Championnats du Monde de la discipline par Mademoiselle Hongyan Pi, a valeur de symbole pour la fédération et tous les acteurs qui la composent.

Je formule le vœu que les championnats du Monde 2010 que la France organisera à Paris confirment, par les résultats des sportifs français qui y participeront, tous les efforts de cette jeune mais dynamique fédération.

Rama YADE
Secrétaire d'Etat chargée des Sports

MOT DU VICE PRÉSIDENT TERRITOIRES ET ÉQUIPEMENT



Depuis ces dernières années, l'accroissement du nombre des licenciés de la fédération de badminton et les problèmes d'accès aux équipements rencontrés localement par nos clubs ont nécessité une réflexion fédérale concertée avec nos partenaires institutionnels.

Le secteur Territoires et Équipement est un des enjeux majeurs de la FFBA pour le développement du badminton en France.

L'évolution des dispositions législatives et réglementaires concernant les règles techniques des fédérations nécessitent une information pour tous les dirigeants et les différents acteurs concernés par ce domaine.

En effet, le décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 modifié, puis le décret n° 2006-217 du 22 février 2006, aujourd'hui codifiés aux articles R. 131-32 à -36 et R. 142-1 à -3 du code du sport, sont venus préciser la compétence d'une fédération délégataire (FFBA) et la procédure réglementaire en matière d'édition des règles et de vérification de la conformité de ces règles pour l'attribution d'un classement fédéral du matériel et des

équipements sportifs.

Cette délégation de mission de service public du ministère chargé des Sports implique pour notre fédération et ses structures, la nécessité d'intégrer la portée juridique de cette réglementation et de conseiller les décideurs quand aux futurs projets d'équipements sportifs.

Sont concernés, les équipements susceptibles de recevoir des compétitions organisées par les fédérations scolaires, universitaires, affinitaires et fédérales.

Ces règles techniques et recommandations permettent l'utilisation rationnelle des équipements sportifs pour une pratique optimisée et sécurisée en compétition et à l'entraînement pour un usage tant scolaire que fédéral.

Il est important que ces dispositions soient communiquées aux propriétaires d'équipements sportifs pour qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent. Il convient de préciser que le défaut de mise en conformité des d'installations sportives est susceptible d'engager la responsabilité du propriétaire de celles-ci.

Notre volonté est de guider efficacement les interlocuteurs et les partenaires de la fédération française de badminton (collectivités territoriales, professionnels du secteur, programmistes, architectes, bureaux d'études, entreprises, chefs d'établissements scolaires, professeurs d'éducation physique et sportive, dirigeants) dans leur projet de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Ces projets d'équipements doivent s'inscrire dans la stratégie fédérale visant un aménagement territorial cohérent du territoire, ils sont un enjeu majeur pour le développement du badminton.

À ce titre la FFBA a la possibilité d'apporter et son soutien et son expertise auprès des collectivités concernant la création ou la rénovation lourde d'équipements sportifs structurants en vue d'obtenir un financement complémentaire du projet au titre du CNDP.

*Bruno Ressouche
Vice président territoires et équipement de la FFBA.*

MOT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL



Le badminton, sport au programme officiel des Jeux Olympiques d'été pour la première fois à Barcelone en 1992, poursuit un développement remarqué. Par la densité de son implantation dans le milieu scolaire, il s'inscrit notamment dans le paysage sportif français comme une activité duelle incontournable.

A cet égard, l'engouement de la pratique compétitive, à tous les niveaux, ainsi que la grande diversité des formes et des lieux de pratique a incité la FFBA à faire évoluer les règles techniques.

Ainsi depuis 2003, nous avons édicté l'ensemble des règles techniques fédérales qui ont été validées successivement en juin 2004, 2006 et 2007 par le Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS).

Ces règles techniques constituent la référence, en matière de rationalité et de sécurité pour l'évolution d'un badminton moderne, pour toutes celles et tous ceux qui sont directement concernés par l'organisation du badminton : propriétaires d'équipements sportifs, élus et responsables territoriaux, professionnels du bâtiment, professeurs d'éducation physique et sportive, éducateurs territoriaux, entraîneurs de badminton, bénévoles et dirigeants sportifs.

En outre, le classement fédéral attribué aux équipements de badminton permettra aux collectivités territoriales de préciser leurs appels d'offres en leur garantissant, entre autres, la conformité des matériels acquis.

En partenariat avec le Ministère de la Santé et des Sports et sur la base des données du Recensement des Equipements Sportifs (RES), la FFBA va engager une procédure de recensement pour attribuer le classement fédéral des équipements sportifs.

Nous espérons que ce document contribuera, à "pousser" les murs des salles de sport, à optimiser la création ou la rénovation d'espaces fonctionnels, et poursuivre ainsi l'implantation harmonieuse et efficiente de notre sport.

*Jean-Marc Pocholle
Directeur Technique National de la FFBA.*

SOMMAIRE

Ce document rassemble un certain nombre d'informations relatives aux règles techniques fédérales, vous y trouverez :

Règlement technique fédéral : Les terrains de badminton

Règlement technique fédéral : Les poteaux et filets de badminton

Règlement technique fédéral : La chaise d'arbitrage

Poteaux et filets classés : Pourquoi, comment ?

Classement fédéral : l'équipement sportif

Dossier CNDS : soutien fédéral

Ces documents pouvant être mis à jour, ils sont aussi téléchargeable sur le site fédéral www.ffba.org.

Nota : Le document Sport de salle- salle de sport est devenu obsolète en raison de l'évolution des règles techniques de la FFBA ainsi que le document fédéral intitulé Guide d'Aide à l'implantation.

Règlement technique fédéral

Les terrains de badminton



1. RÈGLES TECHNIQUES DES TERRAINS DE BADMINTON

Validé le 9 juin 2004 par le CNAPS

1.1 Terrains réglementaires : conditions de classement fédéral

Classement	Régional	National	International	Observations
	Championnats régionaux et départementaux individuels et par équipes. Tournois	Championnats nationaux individuels et par équipes Tournois	Championnat d'Europe Coupe d'Europe Circuit BE et BWF	
Couleur des lignes	noir	noir	blanc ou jaune	
Épaisseur des lignes	4 cm	4 cm	4 cm	Tolérance : épaisseur de lignes \pm 5 %
Dimension d'un terrain Longueur du jeu	13,40 m	13,40 m	13,40 m	Tolérance : distances entre lignes \pm 0,5 pour mille
Largeur du jeu	6,10 m	6,10 m	6,10 m	
Hauteur de jeu libre minimale	9 m	9 m	12 m	
Espace d'évolution pour un terrain : Lo x La x (H)	* 15,2 x 6,9 x (9)	** 15,2 x 7,3 x (9)	** 17,4 x 10,1 x (12)	* Libre de tout obstacle hormis l'arbitre et le juge de service ** Les éventuels juges de lignes se trouvent au-delà de cet espace
Espace d'évolution global *	44 x 22 x 9 m	44 x 24 x 9 m	44 x 24 x 12 m	* Plateaux sportifs minimum requis pour l'implantation des terrains
Distance entre l'obstacle fixe et une ligne de fond	\geq à 1,50 m	\geq à 1,50 m	\geq à 2 m	
Distance entre l'obstacle fixe et une ligne de côté	\geq à 1,05 m	\geq à 1,05 m	\geq à 2 m	
Distance entre deux lignes de côté	\geq à 0,80 m	\geq à 1,25 m	\geq à 2 m	Distances de sécurité minimum Tolérance : distances entre les terrains - 5 %
Distance entre une ligne de côté et une ligne de fond	\geq à 1,50 m	\geq à 1,50 m	\geq à 2 m	
Distance entre deux lignes de fond	\geq à 2 m	\geq à 2 m	\geq à 2 m	
Nombre minimum de terrains	7 tracés de double	(1) 4 tracés de double espacés pour permettre l'insertion de 2 tapis amovibles	Plateau sportif avec tapis de jeu amovible	(1) au de-là de 4 courts : concertation des fédérations concernées nécessaire
Nature du revêtement	NF EN 14 904	NF EN 14 904	NF EN 14 904	
Nature du sol support	NF P 90-202	NF P 90-202	NF P 90-202	
Éclairage minimum	500 lux	750 lux	750 lux	Projecteurs asymétriques latéraux recommandés
Éclairage naturel	non souhaité ou occultable	non souhaité ou occultable	non souhaité ou occultable	Coefficient d'homogénéité minimum : 0,7
Éclairage optimum	\	1 000 lux	1 200 lux	
Ensemble Poteaux-Filets	CF règlement technique	CF règlement technique	CF règlement technique	Classement fédéral attribué par la FFBA
Chaises d'arbitrage	\	CF règlement technique	CF règlement technique	Classement fédéral attribué par la FFBA
Température optimale	16 °C	16 °C	16 °C	Température minimale 12 °C
Local anti-dopage	exigé	exigé	exigé	

1.2 Terrains réglementaires : recommandations fédérales

Classement	Régional	National	International	Observations
	Championnats régionaux et départementaux individuels et par équipes. Tournois	Championnats nationaux individuels et par équipes Tournois	Championnat d'Europe Coupe d'Europe Circuit BE et BWF	
Espaces annexes				
Aires d'échauffement	\	32 x 24 x 7 m *	32 x 24 x 9 m	* Recommandé
Affichage électronique	recommandé	recommandé	recommandé	Visible en tout point par joueurs, arbitres, public
Sonorisation	recommandé	fixe	fixe	
Local infirmerie	recommandé	exigé	exigé	Lit d'examen, trousse médicale type, Tél. d'urgence
Vestiaires joueurs	4 x 16 places	4 x 16 places	4 x 16 places	Douches/vestiaire : minimum 6, optimum 10
Vestiaires arbitres et/ou juges	2 x 2 places	2 x 3 places	2 x 3 places	Téléphone d'urgence
Salle de convivialité	25 m2	25 m2	30 m2	
Officiels				
Secrétariat	15 m2	15 m2	15 et 25 m2	Proximité terrain et/ou tribune
Salles de réunions		30 m2	15 et 40 m2	Proximité tribune officielle
Public				
Tribunes : capacité minimale	\	1 000 places	5 000 places	Places individuelles et numérotées
Tribunes : capacité optimale	250 places	2 500 places	7 500 places	
Presse				
Tribune équipée	\	recommandé	recommandé	Dans l'axe transversal du terrain
Salle de rédaction équipée	\	recommandé	recommandé	Accès direct depuis la tribune de presse
Salle de conférence de presse	\	\	recommandé	proximité de la salle de rédaction et du terrain
Emplacements flashes électroniques	\	recommandé	recommandé	Angles, axes transversal et longitudinal
Emplacements caméras	\	recommandé	recommandé	De préférence : axes transversal et longitudinal
Cabines commentateurs radio-TV	\	\	recommandé	Dans l'axe transversal du terrain
Régie TV	\	\	\	Bonne visibilité sur le terrain
Matériel				
Local de rangement	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	Poteaux, filets, tapis et chaises d'arbitres (éventuels)
Dispositions particulières pour la pratique Handibad et le MiniBad				
Fauteuils roulants	Hauteur des poteaux : 1,40 m	Hauteur du filet : au centre 1,372 m	sur les côtés : 1,40 m	Fauteuils roulants
Badminton debout	Hauteur des poteaux : 1,55 m	Hauteur du filet : au centre 1,524 m	sur les côtés : 1,55 m	Badminton debout

1.3 Recommandation sur l'éclairage naturel, artificiel et les couleurs

L'éclairage est un élément essentiel de l'attractivité de l'équipement et du confort des joueurs et des spectateurs.

La combinaison de l'éclairage naturel et de l'éclairage artificiel est complexe. Il n'y a pas de solution unique, simplement des recommandations données par la norme NF EN 12 193 qu'il faut mettre en place en tenant compte de la spécificité de l'équipement.

D'une manière générale, l'éclairage doit :

- Favoriser une bonne perception des tracés de jeu et des volants. Il faut éviter les contrastes de luminance trop importants ($\square 50$) et rechercher une homogénéité du rendu des couleurs entre l'éclairage artificiel et naturel. Les parois de l'équipement jouent un rôle prépondérant sur cet aspect : le coefficient de réflexion du sol doit être compris entre 0,2 et 0,3 et celui des murs entre 0,3 et 0,5. Il faut absolument **proscrire, pour la pratique du badminton, les murs et plafonds de couleurs claires**, un gris moyen est conseillé pour un contraste avec le volant.
- Assurer un niveau d'éclairement suffisant dans l'équipement. Les prises de jour latérales en partie haute des murs sont préférables à un éclairage en toiture (zénithal). Cependant, elles seront préjudiciables à la perception des volants si elles ne sont pas occultables. Il est recommandé de privilégier l'éclairage artificiel pour assurer un niveau d'éclairement suffisant. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 500 lux et doit atteindre 750 lux.

- **Rechercher l'homogénéité des niveaux d'éclairage sur l'aire de compétition** pour un meilleur confort visuel. Ainsi, le facteur d'uniformité, correspondant au rapport de l'éclairage minimal mesuré sur la moyenne des éclairages mesurés sur l'ensemble de l'aire de compétition, doit être supérieur à 0,7.
- Pour la pratique, il est souhaitable d'éviter de grands ensembles vitrés dans l'axe des terrains. Dans le cas de **baies vitrées**, elles doivent être situées en façade Nord et il est nécessaire de **prévoir des protections (occultation) pour les parties ensoleillées** (Est, Sud, et Ouest).

De plus, il faut éviter tous effets d'éblouissement depuis les aires de jeux. La source lumineuse des luminaires **ne doit pas être visible depuis l'axe longitudinal** des terrains de badminton.

L'installation des luminaires au-dessus des aires de jeu est à proscrire.

LA FFBA préconise l'installation de projecteurs asymétriques selon l'implantation des terrains (implantation parallèle à l'axe longitudinal des terrains).

2. LES SCHÉMAS

2.1 Le terrain de badminton : échelle 1/100

2.2 Gymnase multisports : 44 x 22 – classement régional

Les 7 terrains de double permettent la pratique du badminton au niveau régional. La hauteur de jeu libre de tout obstacle doit être de 9 mètres.

Une tolérance de -2 cm (78 cm) est admise entre deux lignes de côté pour pratiquer au niveau régional.

Il est possible d'organiser une compétition nationale si on joue en simple sur les terrains 06 et 07.

Dans ce cas, une tolérance de -1 cm (124 cm) est admise entre deux lignes de côtés.

2.3 Gymnase multisports : 44 x 24 – classement national

Les 4 terrains de double permettent la pratique du badminton au niveau national. La hauteur de jeu libre de tout obstacle doit être de 9 mètres.

Il est possible de tracer trois terrains supplémentaires (05 - 06 - 07) si accord entre les fédérations concernées. Dans ce cas de 7 terrains, une tolérance de -1 cm (124 cm) est admise entre deux lignes de côtés.

2.4 Rénovation de type A : 40 x 20

Implantation souhaitable pour le tracé de terrains de badminton dans le cas de rénovation d'un équipement 40x20. La hauteur de jeu libre de tout obstacle doit être au minimum de 7 mètres, 9 mètres souhaitable. Solution à proscrire si le gymnase comporte des baies vitrées latérales.

2.5 Rénovation de type B : 40 x 20

Implantation souhaitable pour le tracé de terrains de badminton dans le cas de rénovation d'un équipement 40x20. La hauteur de jeu libre de tout obstacle doit être au minimum de 7 mètres, 9 mètres souhaitable.

Les espaces entre les terrains 1-2 et 3-4 permettent de créer 2 ateliers pédagogiques de simple, car la distance entre ces terrains correspond à la dimension d'un terrain de badminton

2.6 Salle 9 terrains 49,20 x 24 - Equipement structurant

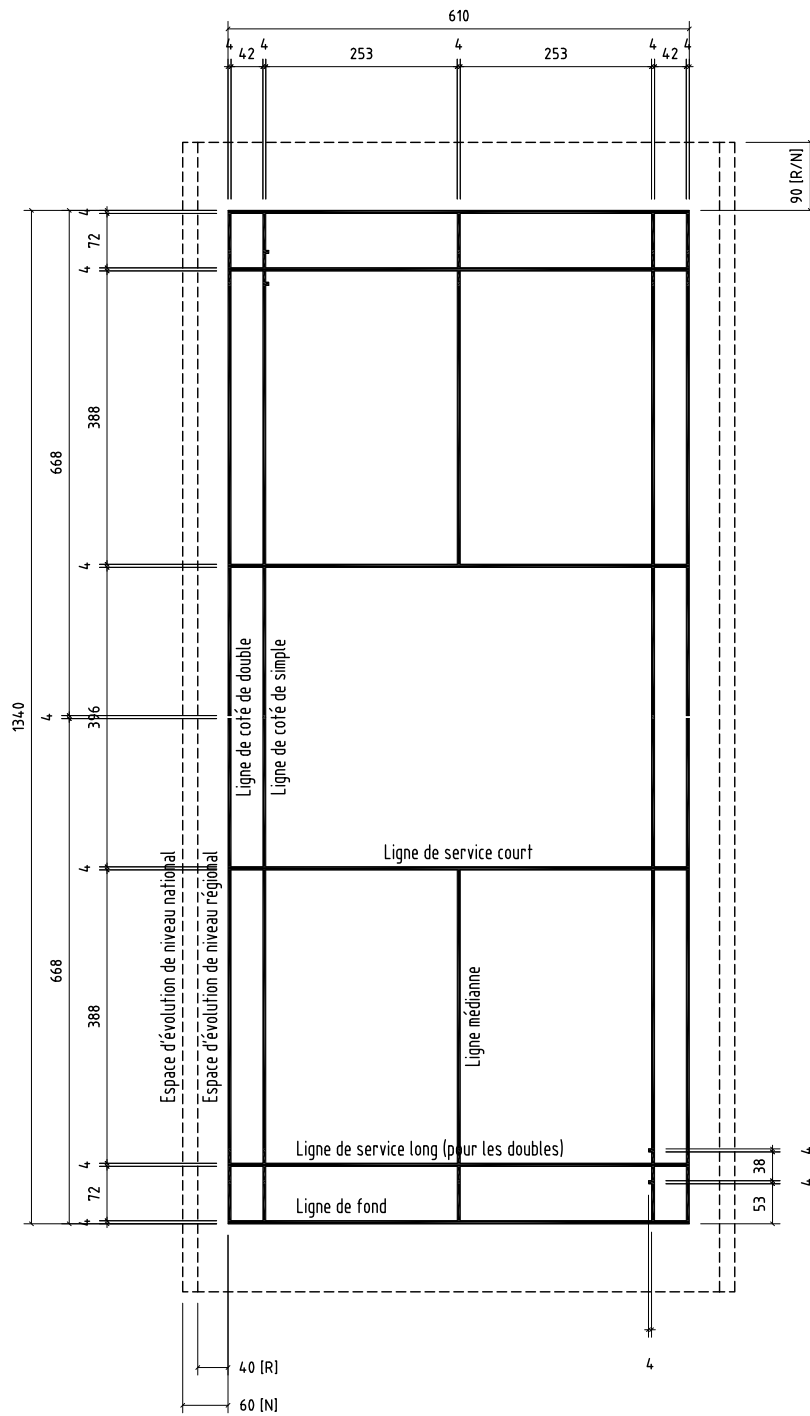
49,20 m et 24 m correspondent à l'espace de compétition y compris une surélève permettant l'accès aux terrains et la mise en place de siège de coach (espace réservé uniquement au jeu et libre de tous obstacles, hauteur : 9,00 m).

Il faut rajouter à cet espace de compétition une zone pour la table de marque d'environ 2 m x 6 m (hauteur libre) et un espace d'attente joueurs d'environ 75 m² (pour 100 à 150 joueurs) soit sous formes de plateau ou de tribune (hauteur libre).

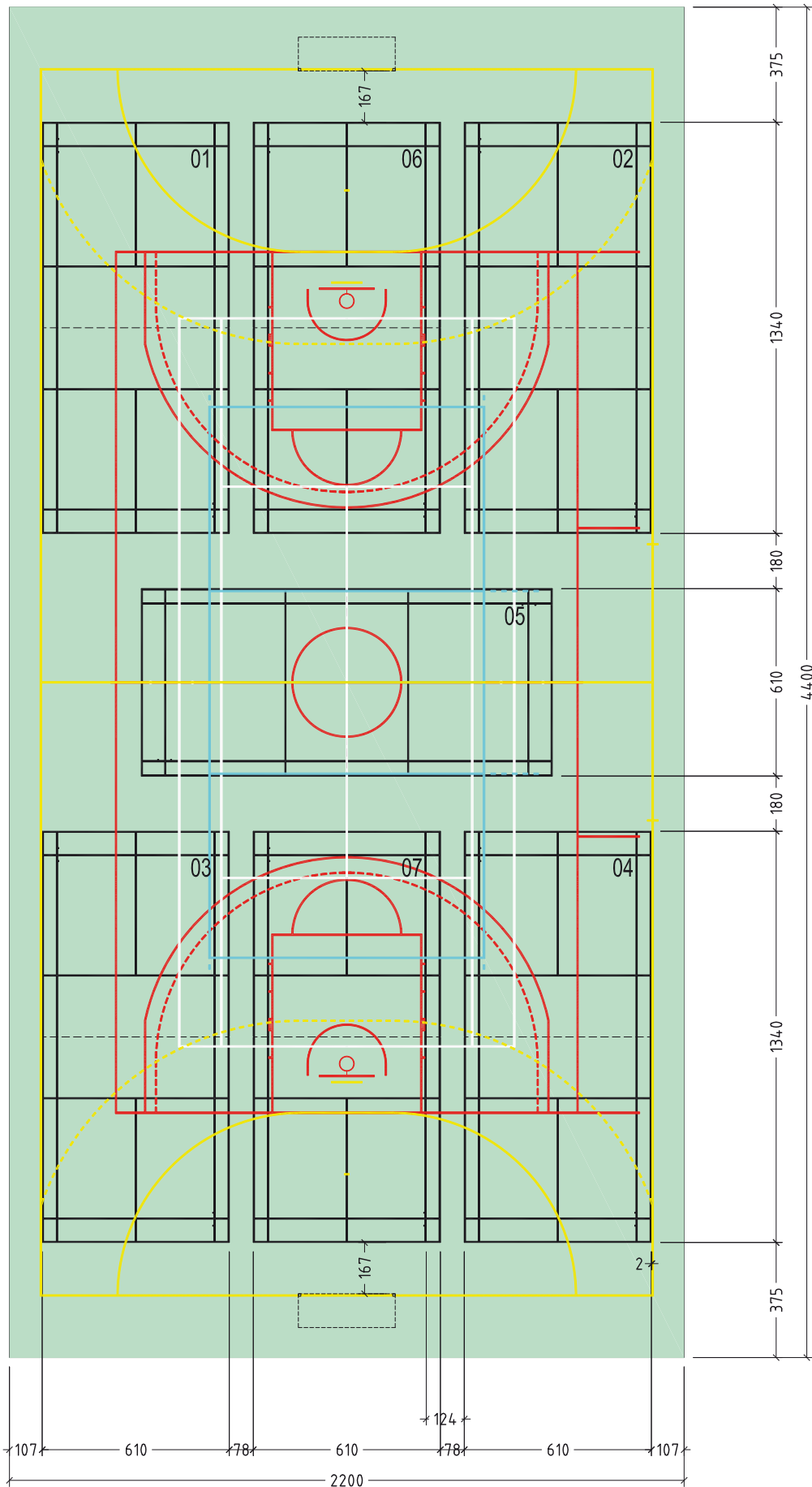
Il est possible de télécharger l'ensemble des schémas types au format .DWG (autocad) sur le site de la FFBA (ffba.org)

Les terrains de badminton doivent être implantés scrupuleusement comme indiqué sur les plans type afin d'éviter des conflits de lignes avec les autres sports.

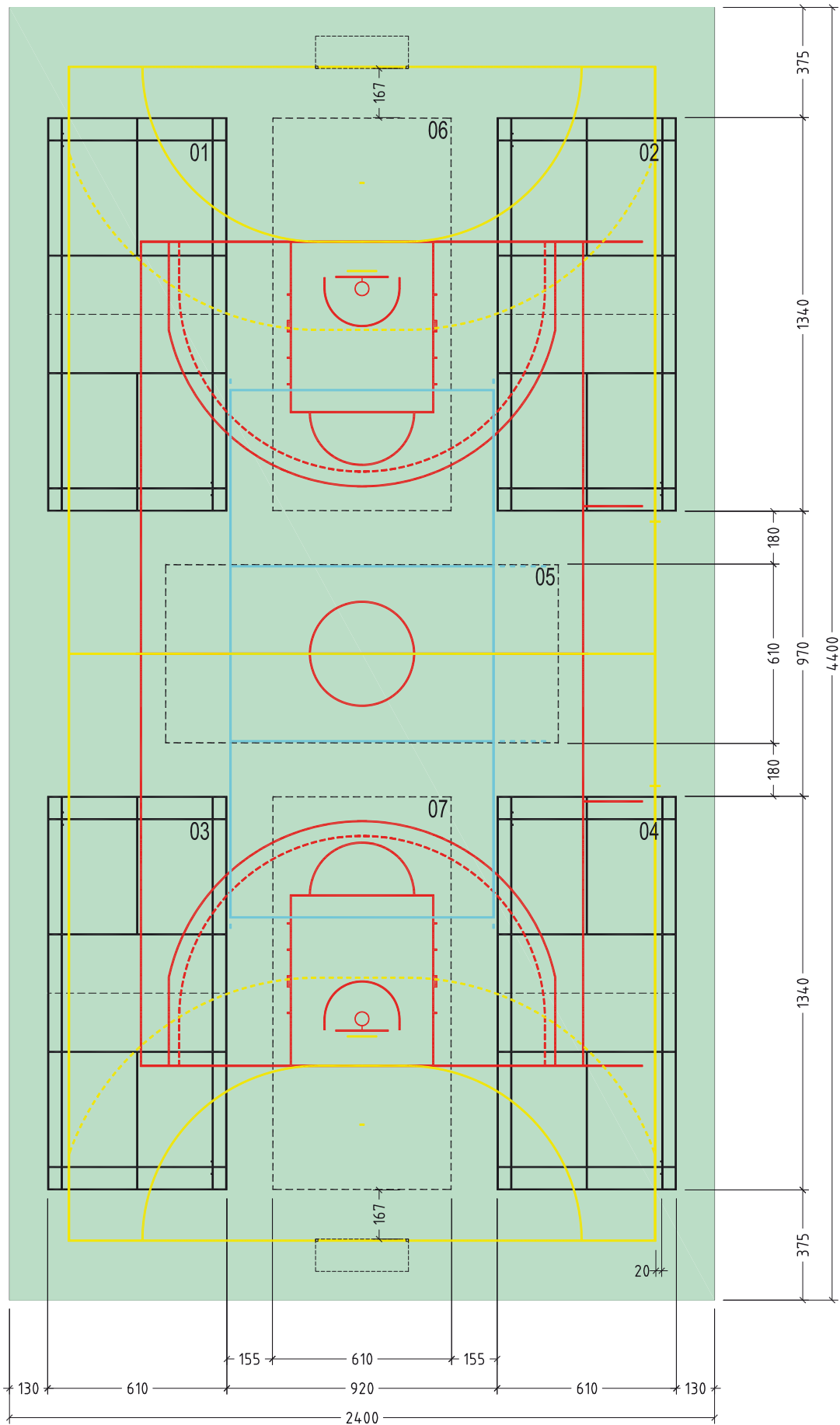
2.1 LE TERRAIN DE BADMINTON - éch 1/100



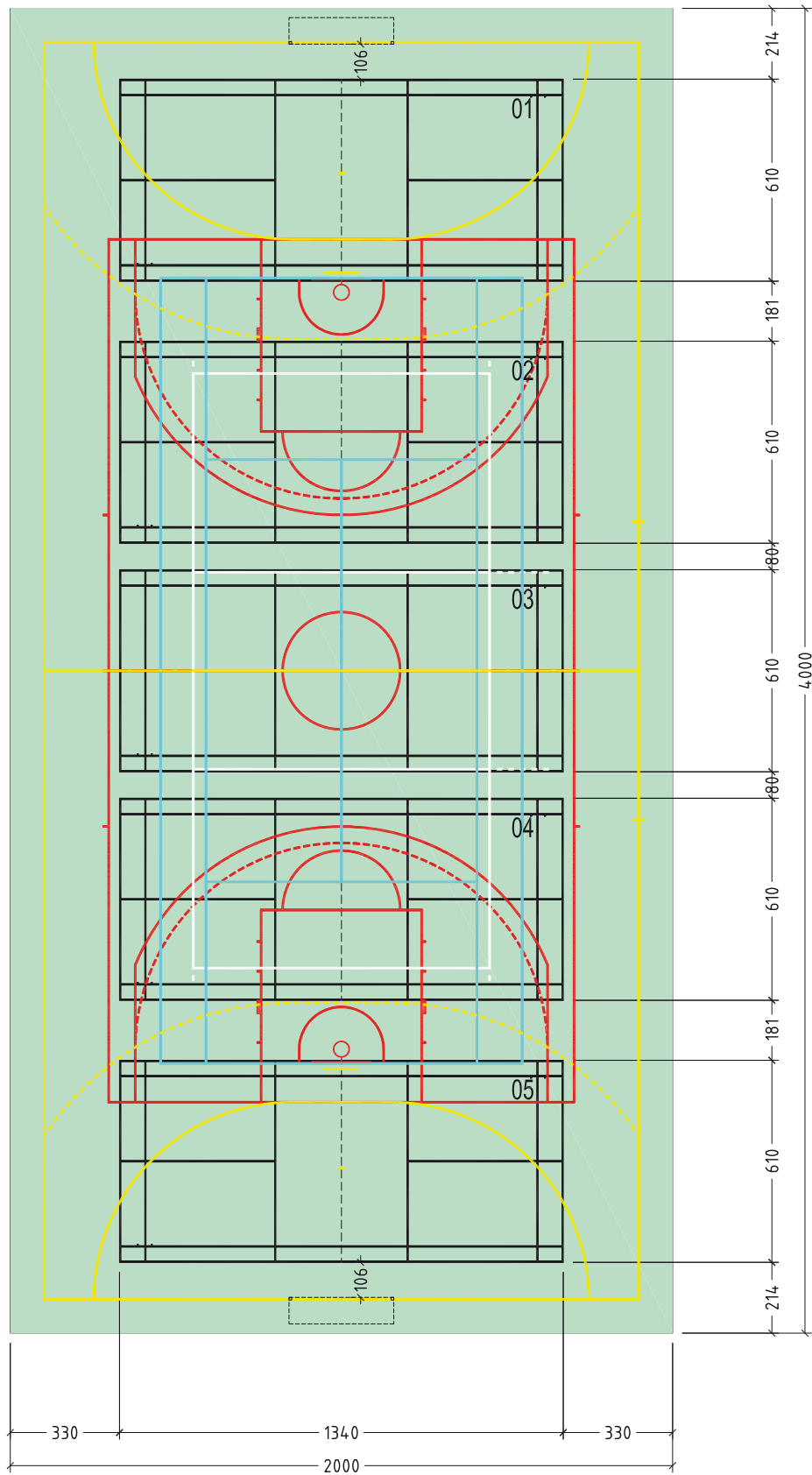
2.2 GYMNASSE MULTISPORTS 44 x 22 - CLASSEMENT RÉGIONAL



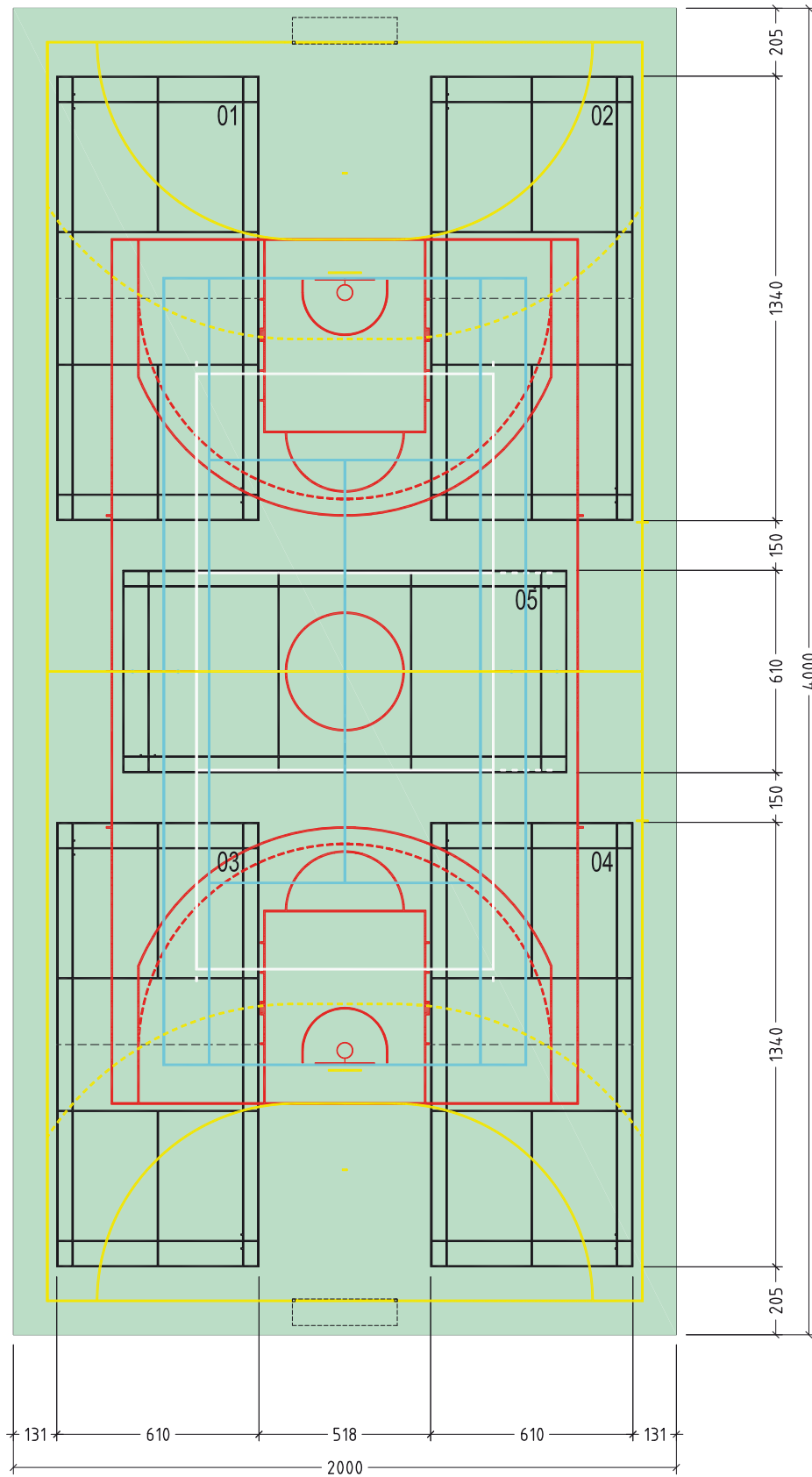
2.3 GYMNASSE MULTISPORTS 44 x 24 - CLASSEMENT NATIONAL



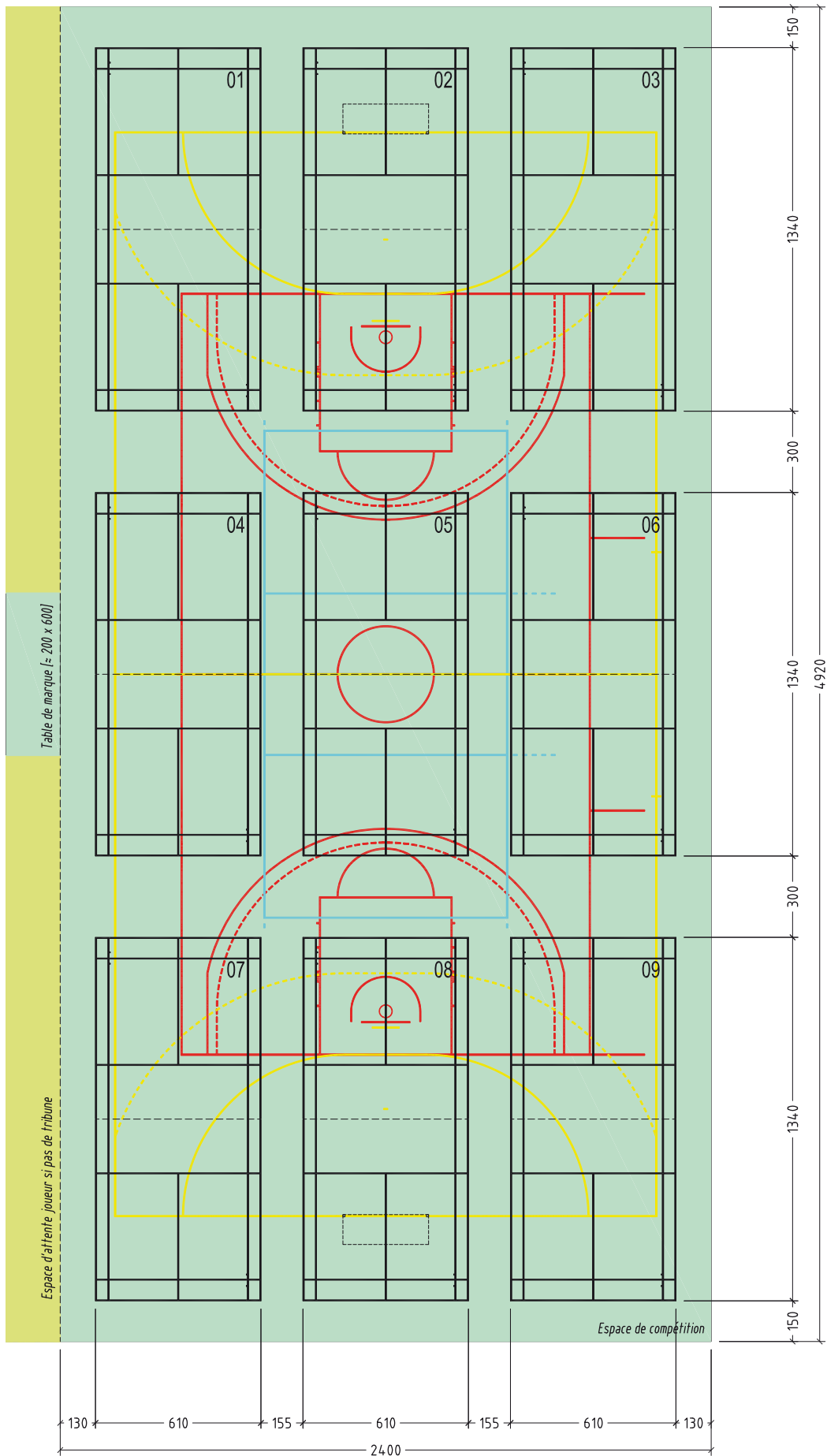
2.4 RENOVATION DE TYPE A - (40 x 20)



2.5 RENOVATION DE TYPE B - (40 x 20)



2.6 SALLE 9 TERRAINS (49,20 x 24,00) - EQUIPEMENT STRUCTURANT



Règlement technique fédéral

Les poteaux et filets
de badminton



1. DISPOSITIF LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Code du sport, notamment les articles L. 131-16, R. 131-32 et suivants et R. 142-1 et suivants.

Arrêté du 07 mars 2007 relatif à la notice d'impact prévue par l'article R 142-2 du code du sport.

Décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 pris pour l'application de l'article 33, modifié par le décret n° 2004-512 du 9 juin 2004 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national des activités physiques et sportives.

Avis favorable émis le 31 mai 2006 par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement Technique spécifie les exigences réglementaires, techniques, fonctionnelles et de sécurité des poteaux et filets de badminton de compétition édictées par la Fédération Française de badminton.

Les équipements conformes au règlement technique fédéral, et après avis d'un laboratoire indépendant, peuvent obtenir un classement fédéral régional et/ou national délivré par la fédération.

Note : Le tableau des ensembles poteaux-filets possédant un classement fédéral est téléchargeable sur le site www.ffba.org

Ce classement fédéral concerne uniquement l'ensemble poteaux/filet, il ne peut être attribué partiellement pour un de ces éléments.

3. RÉFÉRENTIELS

EN 1509 : "Équipements de badminton : exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essais". (Indice de classement : S52-375)

EN ISO 1806 : "Filets de pêche – Détermination de la force de rupture de la mailles de nappes de filet." (Indice de classement : G36-151)

EN 22768-1 : Tolérances générales – Partie 1 : Tolérances pour dimensions linéaires et angulaires non affectées de tolérances individuelles (ISO 2768-1 : 1989) "

NF S 52-400 : "Point de fixation des matériels sportifs à leurs supports : Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essais".

Règlement technique fédéral FFBA : La chaise d'arbitrage de badminton.

Règlement de la Fédération Internationale de Badminton BWF [Cf. Statutes BWF]

1. Le terrain et son équipement

- 1.4. Les poteaux doivent avoir une hauteur de 1,55 mètre à partir du sol. Ils doivent être suffisamment rigides pour rester verticaux et pour maintenir le filet tendu comme prévu à l'Article 10. Les poteaux ne doivent pas déborder à l'intérieur du terrain.
- 1.5. Les poteaux doivent être placés sur les lignes de côté du terrain de Doubles que le jeu soit en Simples ou en Doubles.
- 1.6. Le filet doit être confectionné avec de la cordelette de couleur sombre et d'épaisseur régulière, avec une maille comprise entre 15 mm et 20 mm.
- 1.7. Le filet doit avoir une hauteur de 760 mm et une longueur d'au moins 6,02 mètres.
- 1.8. La partie supérieure du filet doit être bordée d'une bande blanche de 75 mm repliée en deux sur une corde ou un câble glissé à l'intérieur. Cette bande doit reposer sur la corde ou le câble.
- 1.9. La corde ou le câble doit être tendu correctement et au ras du sommet des poteaux.
- 1.10. Le bord du filet doit être à 1,524 mètre du sol, au centre du terrain et à 1,55 mètre du sol, au niveau des lignes de côté du terrain de Doubles.
- 1.11. Il ne doit pas y avoir d'espace entre les extrémités du filet et les poteaux. Si nécessaire, les extrémités du filet seront fixées aux poteaux sur toute leur hauteur.

Dispositions particulières pour la pratique des handicapés

Types de pratique	Hauteur du filet H1 au niveau des lignes de double	Hauteur du filet H2 au centre du court
Fauteuils roulants	1 400 mm	1 372 mm
Badminton debout	1 550 mm	1 524 mm

Tableau 1 : Dimensionnement de l'équipement

4. DÉFINITIONS APPLIQUÉES AUX POTEAUX ET FILETS

Poteaux : structure installée par paire et dressée verticalement par rapport au sol. Ce dispositif est destiné à maintenir un filet de badminton tendu dans les conditions de jeu nécessaires au bon déroulement du match. Un poteau de badminton doit être constitué d'un dispositif de fixation du filet ainsi que d'un système de réglage de hauteur du filet. Il sera distingué les poteaux avec fourreaux, des poteaux à embases lestées correspondant respectivement aux types 1 et 3 de la norme NF EN 1509 (cf. § 6.3.3).

Filet : Réseau de mailles en matières synthétiques maintenu sur toute la largeur du court par un jeu de poteaux et tendu par un câble de tension réalisé en cordage synthétique.

Ce filet a pour objectif de séparer le court ainsi que de définir une hauteur minimum pour la circulation du volant entre les deux zones de jeu.

Équipement de Badminton : Ensemble constitué d'une paire de poteaux et d'un filet de badminton.

5. LES USAGES

Les équipements de badminton de compétition sont utilisés, à l'intérieur d'équipements sportifs, lors de compétitions fédérales organisées aux niveaux départemental, régional, national et international.

Ces équipements de badminton permettront aux collectivités locales d'optimiser et de rationaliser l'aménagement de leurs équipements sportifs et leurs coûts pour les compétitions organisées par les autres fédérations (scolaires, universitaires, affinitaires..) et pour la pratique handisport et Minibad.

6. LES EXIGENCES

6.1. Exigences générales

Les équipements de badminton doivent respecter les exigences fonctionnelles, techniques et de sécurité de la norme NF EN 1509.

En l'absence de tolérances spécifiques, les tolérances générales selon : L'EN 22768-1 s'applique.

6.2. Exigences réglementaires complémentaires à la norme EN 1509 pour l'ensemble Poteaux-Filets

Une fois l'équipement installé tel que la notice du fabricant l'indique, les poteaux doivent être dans la continuité des lignes de double. Les bases des poteaux doivent reposer directement sur les lignes du tracé.

Les 3 faces du poteau orientées vers le terrain (2 latérales, parallèles aux lignes de fond de court, et 1 face au terrain), ne doivent comporter aucune protubérance.

Des dispositifs de réglage de la hauteur du filet et de guidage du câble du filet doivent être prévus.

Le dispositif de réglage en hauteur doit permettre d'ajuster le câble à la hauteur réglementaire souhaitée sans aucun débordement au dessus du câble au niveau des lignes de doubles, (tolérance + 2 mm) cf. figure 1.

La paire de poteaux doit être dotée d'un dispositif de tension ou de fixation(s) du filet.

Les poteaux à embases lestées doivent être conçus de manière à pouvoir accepter une chaise d'arbitrage.

Note : Il est recommandé que les poteaux soient à hauteurs réglables pour permettre la pratique handisport et Minibad.

6.3. Exigences spécifiques complémentaires à la norme EN 1509

6.3.1. Conception du filet

Le filet doit être confectionné avec de la cordelette de couleur sombre et d'épaisseur régulière. Tout composant du filet et de la corde ou du câble de tension doit être en fibre ou cordage synthétique.

La partie supérieure du filet doit comprendre une bande blanche repliée en deux sur la corde ou le câble de tension du filet glissé à l'intérieur.

Il ne peut y avoir d'espace entre les poteaux et les extrémités du filet (côtés latéraux). Une tolérance de 10 mm maximum est néanmoins acceptée. Au besoin, les extrémités du filet seront fixées aux poteaux.

Les extrémités de la corde ou du câble de tension doivent être conçues de manière à ne pas s'effiloche et être adaptées au dispositif de tension et/ou de fixation(s).

De plus un dispositif empêchant les extrémités de la corde ou du câble de tension de pénétrer dans la gaine du filet est recommandé.

Le filet doit avoir un tissage horizontal et vertical.

6.3.2. Dimensionnement du filet

La bande du filet, une fois repliée, doit avoir une hauteur de 37,5 mm (± 2 mm) et doit être de couleur blanche.

Le filet doit avoir une longueur de 6 020 mm. Le filet installé, sa hauteur doit être de 760 mm, une fois l'équipement installé, une tolérance de hauteur de ± 20 mm à chacune de ses extrémités est admise. La hauteur minimum du filet au centre du terrain doit être de 640 mm.

Une fois l'ensemble monté :

- La moyenne des cotés des mailles doit être comprise entre 15 et 20 mm.
- La moyenne des diagonales des mailles doit être comprise entre 21 et 29 mm.

Concernant les finitions de bordures latérales et basse du filet, deux possibilités sont acceptées :

- Finition par un fil blanc qui ne pourra excéder un diamètre de 5 mm,
- Finition par une bande de couleur sombre, identique aux mailles du filet, qui ne pourra excéder 20 mm.

6.3.3. Conception du poteau

Les poteaux sont de deux types (tableau cf. EN 1509) :

Types (selon EN 1509)	Description des poteaux	Exemples
1	Avec fourreaux	Cf. EN 1509
3	Avec embrases lestées autostable)	Cf. paragraphe 9

Tableau 2 : Types de poteaux [cf. tableau de l'EN 1509]

La construction des poteaux doit être telle que la corde ou le câble de tension du filet puisse être soutenu ou guidé à une hauteur **H1** à la verticale des lignes de côté pour les doubles et à au moins à une hauteur **H2** au centre du court (cf. tableau 1).

Les poteaux à embases lestées doivent être munis d'un dispositif pour le déplacement sur un sol sportif. Ce dispositif doit être conçu afin que tous les pratiquants puissent le manipuler en toute sécurité.

L'équipement installé, l'écartement entre les poteaux doit être compris entre 6010 mm et 6020 mm au sommet des poteaux.

Les poteaux doivent avoir une couleur dominante, excluant les teintes vives, fluorescentes et/ou réfléchissantes.

Seuls les poteaux avec embases lestées pourront être utilisés sur les tapis de jeu amovibles.

6.3.4. Dimensionnement du poteau

Les poteaux, placés sur les lignes de côté du terrain de Doubles, doivent avoir une section continue apparente circulaire de diamètre 40 mm ou carré de côté de 40 mm (± 1 mm).

Dans le cas d'un réglage de hauteur du poteau en partie inférieure, une réduction de section de 30mm est acceptée en partie basse du poteau.

L'embase lestée d'un poteau doit avoir une largeur maximale de 620 mm, et sa hauteur ne devra pas excéder 300 mm pour permettre le positionnement d'une chaise d'arbitrage (cf. figure 2).

Le dispositif de support de câble doit être conçu de manière à ne pas laisser d'interstice supérieure à 10 mm entre le haut du poteau et le bas du câble (cf. figure 5).

Le dispositif de guidage du câble doit se conformer à la figure 1 (figure A4 de l'EN 1509).

Pour permettre la pratique handisport, il est recommandé que les poteaux puissent avoir une hauteur réglable.

Pour le réglage en hauteur une réduction de section de 6 mm du poteau sera acceptée. La longueur de cette réduction de section ne pourra excéder 160 mm + 5mm.

La réduction de section ne pourra pas être réalisée à partir de la base du poteau, une section de 40 mm doit être maintenue sur une longueur de 100 mm à partir de cette base.

Concernant les poteaux à fourreaux, l'entraxe des poteaux doit être de 6060 mm. Une tolérance reprenant la tolérance de distances entre lignes +0,5 pour mille est admise.

Conformément aux règles techniques des terrains de badminton, pour le **niveau régional**, la distance latérale minimale entre les tracés des terrains est de 800 mm. La tolérance admise sur cette dimension étant de -5 %, cette distance peut être réduite à 760 mm. En tenant compte de cette distance, les poteaux à embases lestées positionnés symétriquement dos à dos devront avoir un empattement maximum de 840 mm (760+40+40) (cf. figure 3).

Conformément aux règles techniques des terrains de badminton, pour le niveau **national - international**, la distance latérale minimale entre les tracés des terrains est de 1250 mm. La tolérance admise sur cette dimension étant de -5 %, cette distance peut être réduite à 1187 mm. En tenant compte de cette distance, les poteaux à embases lestées positionnés symétriquement dos à dos devront avoir un empattement maximum de 1267 mm (1187+40+40) (cf. figure 3).

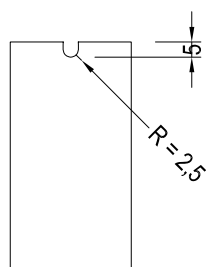


Figure 1 : [figure A4 de l'EN 1509]

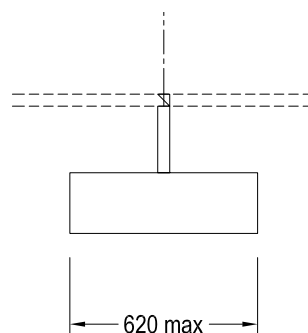


Figure 2 : Dimensionnement embase lestée

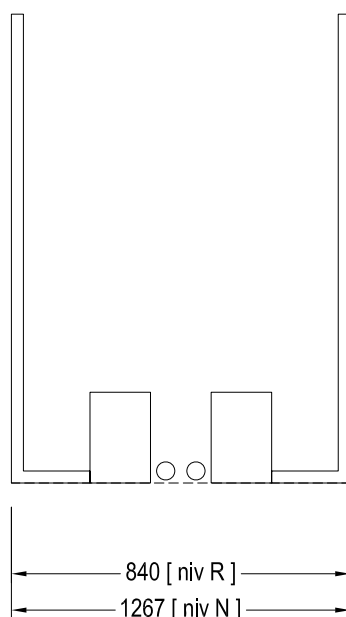


Figure 3 : Empattement maximal pour une paire de poteaux dos à dos

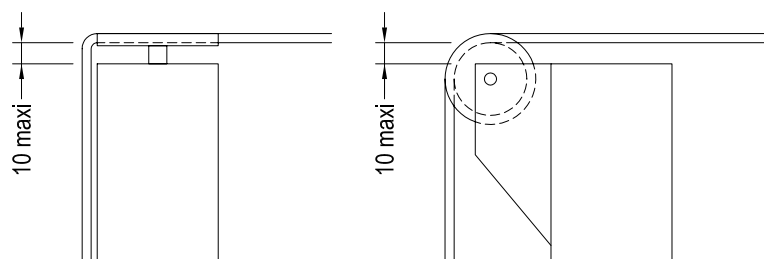


Figure 4 : Interstice entre poteau et câble

6.3.5. Dispositif de déplacement des poteaux

Le dispositif de déplacement des poteaux à embases lestées doit pouvoir résister à l'usure d'utilisation courante et ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

Le dispositif de déplacement doit pouvoir franchir, à plusieurs reprises, une marche de 20 mm sans dommage.

6.3.6. Poinçonnement statique des poteaux

Pour les poteaux à embases lestées, afin de respecter les exigences pour les sols sportifs, les poteaux doivent être conçus de manière à ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

6.3.7. Stabilité et déformation de l'ensemble

Pour les poteaux avec fourreaux, les ancrages des poteaux doivent satisfaire les exigences de la norme NF S52-400.

Pour les poteaux à embases lestées, l'ensemble Poteaux / Filets installé doit demeurer stable, aucun mouvement des embases n'est toléré.

Leur conception doit s'assurer de tout risque de basculement lors de l'installation de l'ensemble et de son usage compétitif.

6.3.8. Résistance de la corde ou du câble de tension

La force maximale de résistance, de la corde ou câble de tension, doit être supérieure à 200N de manière à ne pas mettre les joueurs en danger.

6.3.9. Résistance des mailles du filet

La force maximale de résistance, des mailles du filet, doit être supérieure à 100N en référence aux paragraphes 6 et 7 de la norme EN ISO 1806.

6.3.10. Montage de l'équipement

Une fois l'équipement installé :

- La hauteur du filet doit pouvoir être ajustée à la hauteur réglementaire. Le filet doit avoir une hauteur au centre du court au moins égale à celle indiquée au tableau 1.
- La verticalité des poteaux doit être conforme aux valeurs indiquées au § 6.3.3.
- L'écartement entre les poteaux doit être conforme aux valeurs indiquées au § 6.3.3.

7. INFORMATIONS D'UTILISATION

Chaque équipement de badminton doit être accompagné d'instructions d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- La référence du produit.
- Les dimensions de l'équipement,
- Le poids de l'équipement,
- Les conditions de stockage de l'équipement,
- Les instructions de montage, de manutention et de maintenance.

8. MARQUAGES

8.1. Marquage sur le filet

Au maximum un emblème du fabricant (son logo ou son identification) peut être placé sur chaque face du filet. Chaque emblème doit être sur la bande blanche à 40 mm du poteau et doit avoir une taille maximum de 35 mm de haut et 100 mm de large.

8.2. Marquage sur les poteaux

Chaque poteau de badminton doit porter un marquage fournissant les informations suivantes :

- La conformité à la norme européenne EN 1509,
- Le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen permettant d'identifier le fabricant, le détaillant ou l'importateur,
- La référence des poteaux
- L'année de fabrication du modèle.
- Le marquage, conformément à la charte graphique de la FFBA, indiquant le classement fédéral (régional ou national).

Au maximum deux emblèmes identiques du fabricant (son logo ou son identification) peuvent être placés sur chaque poteau, de manière à ce qu'il y en ait un de chaque côté du poteau, face aux extrémités du terrain. Aucun des emblèmes ne doit dépasser de la surface du poteau et les emblèmes doivent avoir une taille maximum de 300 mm de haut et 30 mm de large.

9. SCHÉMA DE PRINCIPE

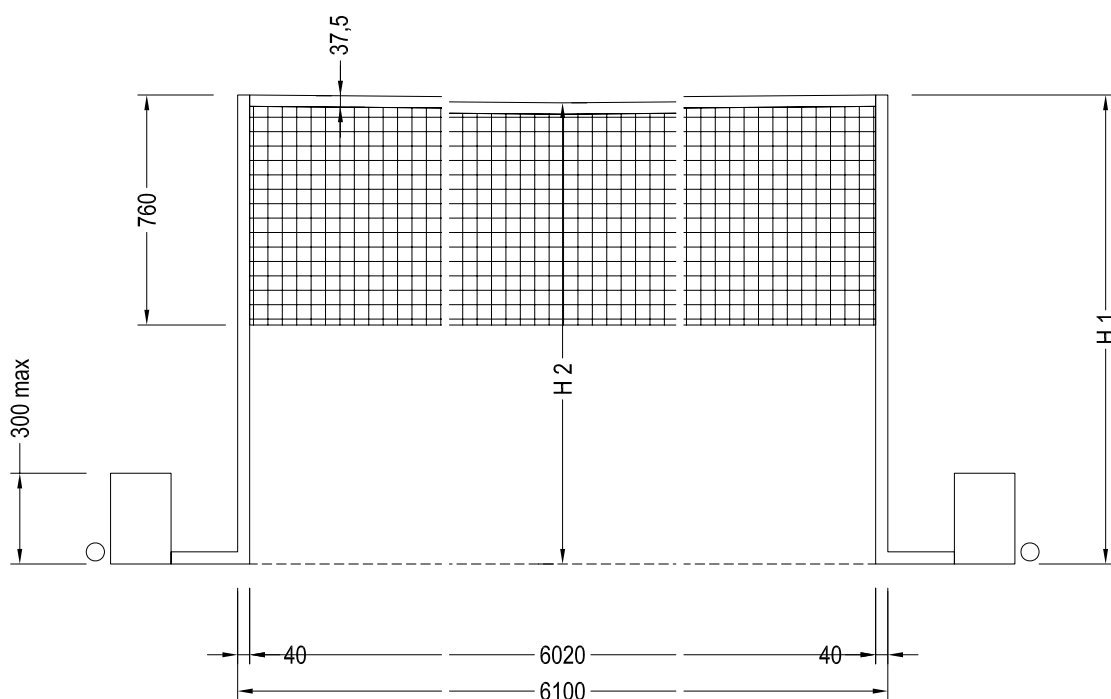


Figure 5 : Dimensionnement général ensemble poteaux filets

Règlement technique fédéral

La chaise d'arbitrage
de badminton



1. DISPOSITIF LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Code du sport, notamment les articles L. 131-16, R. 131-32 et suivants et R. 142-1 et suivants.

Arrêté du 07 mars 2007 relatif à la notice d'impact prévue par l'article R 142-2 du code du sport.

Avis favorable émis le 21 juin 2007 par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement Technique spécifie les exigences réglementaires, techniques, fonctionnelles et de sécurité de la chaise d'arbitrage de badminton de compétition édictées par la Fédération Française de badminton.

Les chaises d'arbitre conformes au règlement technique fédéral, et après avis d'un laboratoire indépendant, peuvent obtenir un classement fédéral national délivré par la fédération.

Note : Le tableau des chaises d'arbitrage possédant un classement fédéral est téléchargeable sur le site www.ffba.org

3. RÉFÉRENTIEL

Règlement technique fédéral FFBA : Les poteaux et les filets de badminton.

Note : A ce jour, il n'existe aucune référence normative concernant la chaise d'arbitre de badminton au niveau européen.

Règlement de la Fédération Internationale de Badminton BWF [Cf. Statutes BWF]

6. Chaise de l'Arbitre

6.1. La construction doit être stable et sans danger lorsque l'Arbitre monte sur ou descend de la chaise.

6.2. Elle devrait être équipée d'une planchette articulée de façon à ce que l'Arbitre puisse poser sa feuille d'arbitrage.

6.3. La chaise devrait être à la même hauteur que le filet soit 1,55m (5 pieds) et devrait être confortable dans la taille et dans le matériau utilisé pour la construction.

6.4. La chaise devrait être centrée dans le prolongement du filet à environ un mètre du filet.

4. DÉFINITIONS APPLIQUÉES À LA CHAISE D'ARBITRAGE

Chaise d'arbitrage : dispositif permettant l'assise de l'arbitre à la hauteur du filet et en sécurité. L'axe de l'assise de la chaise doit être centré dans le prolongement du filet. Ce dispositif doit permettre à l'arbitre d'arbitrer les matchs, d'annoncer et de noter les points du match.

Empattement longitudinal de la chaise : Distance maximale possible entre les extrémités de la chaise d'arbitrage dans son axe d'utilisation (cf. figure 1).

Empattement latéral de la chaise : Distance maximale possible entre les extrémités de la chaise d'arbitrage dans l'axe perpendiculaire à son axe d'utilisation (cf. figure 2).

Tablette articulée multi emplacement : surface plane ayant la possibilité de se positionner à droite et à gauche afin de permettre l'écriture pour droitiers et gaucher, et conçue afin de libérer l'espace de montée et/ou de descente de la chaise sans être démontée intégralement.

Tablette articulée mono emplacement : surface plane permettant l'écriture pour droitiers comme gaucher, positionnée à droite ou à gauche de l'utilisateur et conçue afin de libérer l'espace de montée et/ou de descente de la chaise.

Chaise du juge de service : chaise, indépendante, courante du commerce ayant une hauteur d'assise d'environ 450 mm. Cette chaise doit pouvoir s'insérer sous la chaise d'arbitre en opposition.

Toise : dispositif pour mesurer la hauteur du filet.

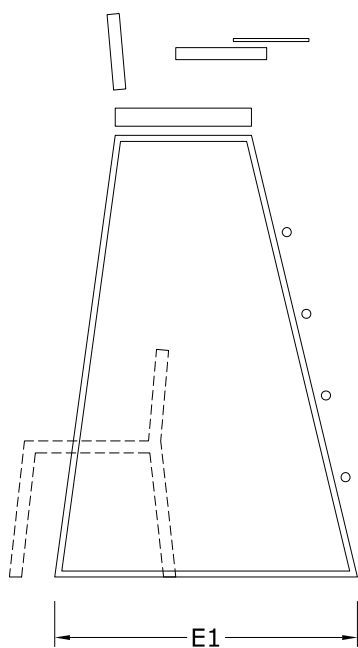


Figure 1 : Empattement longitudinal de la chaise

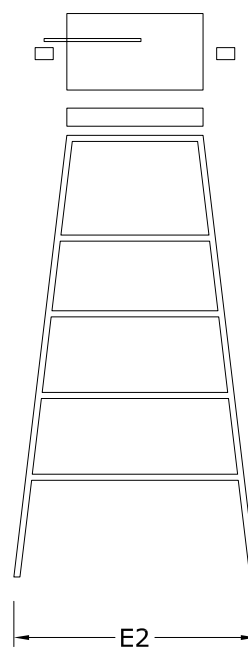


Figure 2 : Empattement latéral de la chaise

5. LES USAGES

Les chaises d'arbitrage sont utilisées, à l'intérieur d'équipements sportifs, lors de compétitions fédérales organisées aux niveaux national et international.

La chaise d'arbitrage se situe dans l'espace d'évolution du court de badminton et se positionne face au public.

6. LES EXIGENCES

6.1 Exigences générales

Pour le niveau national, la chaise d'arbitrage doit pouvoir se positionner entre deux terrains, en référence aux prescriptions fédérales réglementaires, sans empiéter sur aucun des deux terrains et accepter l'encombrement des embases lestées des poteaux (cf. § 6.2.1).

Les embases lestées doivent pouvoir s'intégrer sous la chaise quelque soit la marque commerciale (cf. Règlement Technique des Poteaux et Filets).

Dans l'empattement latéral arrière, sous l'assise de la chaise, il doit être possible d'intégrer une chaise indépendante pour le juge de service du terrain voisin malgré la présence de l'embase lestée du poteau (cf. figure 1).

L'accès à l'assise sur la chaise doit se faire en sécurité. La chaise doit demeurer stable lors de la montée et de la descente de l'arbitre et lorsque celui-ci sera amené à se pencher pour arbitrer le match.

Aucun obstacle ne doit gêner la montée ou la descente de l'arbitre.

Note : Il est possible de concevoir des chaises d'arbitrage où l'accès à l'assise s'effectue sur les côtés, avec par exemple un système de rotation d'assise.

La voie d'accès à la chaise d'arbitrage doit posséder un système antidérapant sur chacun des barreaux.

Note : Des poignées ou une main courante peuvent être prévues pour faciliter la montée ou la descente de l'arbitre.

La chaise d'arbitrage doit posséder un dispositif de repose-pied.

Note : Les barreaux d'accès à l'assise peuvent être considérés comme un repose-pied.

Une fois la chaise montée selon la notice du fabricant, la chaise d'arbitrage doit posséder une tablette solidaire et horizontale en position d'utilisation.

Un dispositif indémontable doit être prévu sur la chaise d'arbitrage pour accueillir verticalement une toise réglementaire, permettant à l'arbitre de vérifier la hauteur du filet.

La chaise d'arbitrage doit avoir une couleur dominante, excluant les teintes vives, fluorescentes et/ou réfléchissantes.

L'angle entre le sol et l'axe longitudinal de «l'échelle» doit être au maximum de 75° (cf. figure 3).

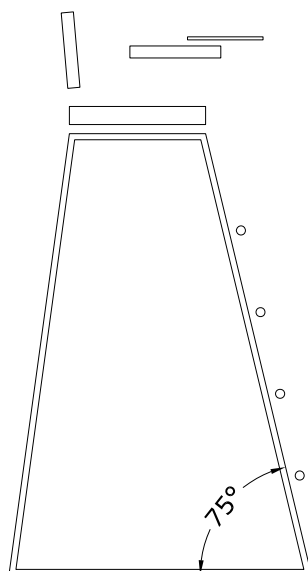


Figure 3 : Pente de l'échelle.

6.2 Exigences spécifiques

6.2.1. Positionnement de l'assise et dimensionnement de la chaise

Une fois la chaise montée selon la notice du fabricant, la chaise d'arbitrage doit avoir une hauteur d'assise à 1 550 mm (± 2 mm) par rapport au sol.

Il doit être possible de positionner l'axe vertical de l'assise de la chaise d'arbitrage à un mètre du poteau, tout en respectant les délimitations des terrains voisins.

Positionnement de l'assise	Dimensions (mm)	Tolérances
Hauteur / niveau du sol	1550	± 2 mm
Distance axe vertical / poteau	1000	

Dimensionnement général de la chaise	Dimensions (mm)	Tolérances
Empattement longitudinal maximal E1 (cf. figure 1)	1 200	- 1 %
Empattement latéral maximal E2 (cf. figure 2)	1 000	- 1 %
Hauteur maximale du dossier de l'assise	310	- 2 %
Profondeur de l'assise	de 350 à 450	+ 2%
Distance assise - repose pied	de 400 à 450	+ 2%
Hauteur des accoudoirs	de 200 à 300	+ 2%
Largeur des accoudoirs	de 30 à 60	+ 2%
Largeur entre accoudoirs	540 minimum	+ 2%
(1) Distance entre les pieds avant de la chaise	650 mm minimum	+ 10 mm
(2) Hauteur entre le sol et le premier barreau	> 320 mm	+ 1%

(1) Pour permettre le positionnement des poteaux à embases lestées, la distance interne entre les pieds avant de la chaise au niveau du sol devra être au minimum de 650mm (+ 10mm).

(2) La hauteur, entre le sol et le premier barreau, ne devra pas être inférieure à 320 mm

Quelque soit le type de tablette utilisée, et dans les positions extrêmes, elle ne doit pas dépasser de 200 mm le volume défini par l'empattement E1 x E2 (cf. figures 1 & 2), afin de ne pas blesser une personne située dans l'entourage immédiat.

De plus, en position ouverte, la tablette doit libérer totalement l'assise (cf. largeur des accoudoirs) pour permettre la montée et la descente de l'arbitre.

Dimensionnement général de la tablette	Dimensions (mm)	Tolérances
Longueur minimale de la tablette multi emplacement a1	320	+ 2%
Longueur minimale de la tablette mono emplacement a2	450	+ 2%
Largeur minimum de la tablette b	250	+ 2%
Distance maximale entre la tablette et le dossier c	320	+ 2%

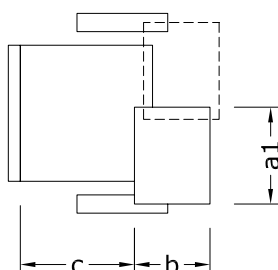


Figure 4 : Tablette multi emplacement

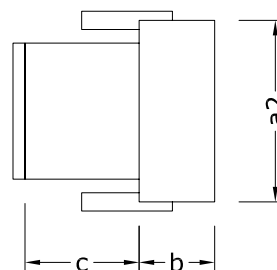


Figure 5 : Tablette mono emplacement

6.2.2. Dispositif de déplacement de la chaise

Le dispositif de déplacement de la chaise doit pouvoir résister à l'usure d'utilisation courante et ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

6.2.3. Poinçonnement statique des pieds de la chaise

Afin de respecter les exigences pour les sols sportifs, la chaise d'arbitrage doit être conçue de manière à ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

6.2.4. Stabilité de la chaise

La chaise d'arbitre doit demeurer stable.

Leur conception doit s'assurer de tout risque de basculement.

6.2.5. Dispositif d'accrochage des panneaux publicitaires

Afin de permettre l'accrochage de panneaux publicitaires amovibles sur trois faces externes (accoudoirs et assise du dossier), il est recommandé que la chaise soit munie d'un dispositif constitué de deux trous fixés ou percés (diamètre 6 mm), centrés par rapport à l'assise et espacés de 200 mm.

Ce dispositif devra être aligné en hauteur et se situer en dessous des accoudoirs.

Note : les panneaux publicitaires d'une hauteur de 300mm devront correspondre à la dimension de l'assise. Le haut des panneaux ne doit, en aucun cas, se situer au dessus des accoudoirs.

6.2.6. Montage et démontage

La chaise doit être démontable et/ou pliable rapidement pour être transportée de site en site et/ou stockée.

Les chaises d'arbitrage devront pouvoir être montées puis démontées intégralement par un seul opérateur.

La notice du fabricant devrait indiquer les différentes étapes du montage et du démontage de la chaise.

Un conditionnement, pour le déplacement et/ou le stockage pourrait être nécessaire.

7. INFORMATIONS D'UTILISATION

Chaque chaise d'arbitrage de badminton doit être accompagnée d'instructions d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- La référence du produit.
- Les dimensions de l'équipement,
- Le poids de l'équipement,
- Les conditions de stockage de l'équipement,
- Les instructions de montage, de manutention et de maintenance.

8. MARQUAGES

Chaque chaise d'arbitrage de badminton doit porter un marquage fournissant les informations suivantes :

- Le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen permettant d'identifier le fabricant, le détaillant ou l'importateur et l'année de fabrication du modèle.
- Le marquage, conformément à la charte graphique de la FFBA, indiquant le classement fédéral.

Le fabricant aura la possibilité d'apposer sur la structure de la chaise, un emblème fabricant (son logo ou son identification) qui devront avoir respectivement une taille maximum de 300 mm x 30 mm.

FFBA



Information FFBA - Fibas

Edition Octobre 2009

Poteaux et filets classés

Pourquoi, comment



Suite à de nombreuses demandes d'informations émanant de collectivités locales et de professionnels, nous avons souhaité communiquer sur :

- les modalités d'application des règles techniques récemment édictées par la fédération française de badminton pour les poteaux et filets ;
- la procédure institutionnelle de classement de ces matériels.

1. RÈGLES APPLICABLES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément aux dispositions des articles R 131-32 et suivants du code du sport, les fédérations délégataires sont responsables de l'édiction des règles applicables aux équipements sportifs nécessaires au bon déroulement des compétitions qu'elles organisent ou autorisent et ceci dans le respect du droit français. Par ailleurs, en application du 2° de l'article R 131-33 du code du sport, elles contrôlent et valident la conformité des matériels, équipements, aires de jeu et installations indispensables au bon déroulement des compétitions sportives, au regard de leur règlement fédéral.

La FFBA a ainsi fait évoluer son règlement technique concernant les dimensions des terrains et des dégagements de sécurité de ceux-ci (qui permettent d'envisager d'implanter sept tracés sur une aire de jeux de 44x22 m ou plus, jusqu'au niveau régional) et a édicté un règlement technique sur les poteaux et filets. Lesquels règlements ont reçu un avis favorable du CNAPS, respectivement, les 9 juin 2004 et 25 juillet 2006.

1.1 La procédure de classement fédéral

Afin de faciliter l'identification, lors d'appels d'offres, par les collectivités territoriales, des poteaux et filets de badminton conformes au règlement fédéral et donc susceptibles d'être utilisés en compétitions, la FFBA a engagé une procédure de "classement fédéral".

La liste officielle actualisée de ces matériels "classés" est consultable sur le site www.ffba.org, onglet > Fédération > rubrique Equipement > Classement poteaux et filets.

Il est à noter que le classement des poteaux et filets repose sur leurs performances et caractéristiques techniques et non pas sur le choix d'un matériel ou d'un matériau déterminé. Ainsi, aucun fabricant ou constructeur, aucune marque ou procédé de construction ne sont « homologués » ou « agréés » par la FFBA.

Pour se prévaloir de la conformité de leur matériel au règlement technique, tous les fabricants et revendeurs de poteaux et filets doivent donc dorénavant indiquer le numéro de classement fédéral, du niveau requis (régional et/ou national), qui leur a été délivré après contrôle du matériel.

1.2 Les délais de mise en conformité

Pour information, la notice d'impact du règlement technique validé par le CNAPS, mentionne au § 5 les délais suivant pour la mise en conformité de ces matériels :

Nature de l'équipement des installations sportives	Délai de mise en conformité
Equipements de badminton constitués : - d'un câble tendu de mur à mur ; - de poteaux lestés dont le lest n'est pas fixé sur leur base	2 ans > septembre 2008 (pour des raisons de sécurité)
Autres poteaux de niveau national et régional	6 ans > juillet 2012

1.3 Règlement fédéral et norme NF EN 1509

Le règlement fédéral sur les poteaux et filets et la norme NF EN 1509 sur les équipements de badminton dont la révision vient de se terminer constituent deux documents distincts et complémentaires. Cette dernière intègre en effet les spécificités "compétition" du règlement technique de la FFBA et le règlement pose comme préalable, la conformité à la norme.

Dans un souci de rationalité économique et de mutualisation des matériels sportifs utilisés par les différents pratiquants, il est conseillé aux maîtres d'ouvrage, préalablement à tout projet d'appels d'offres, de définir précisément le niveau de classement qu'ils souhaitent obtenir eu égard aux objectifs sportifs qu'ils souhaitent atteindre (compétition ou non, niveau de compétition).

1.4 Votre contact à la FFBA

Pascal Perrot, 06 03 92 17 18 ou 06 98 24 33 45 - pascal.perrot@ffba.org

ⁱ Les avis du CNAPS (Conseil National des Activités Physiques et Sportives) ont été publiés dans le Bulletin officiel du ministère chargé des sports (n° 12 du 15 juillet 2004, n° 18 du 15 octobre 2006 et n° 12 du 30 juin 2007), la « Gazette des communes, des départements et des régions » (23 juillet 2007) et la Revue officielle de la FFBA, conformément au décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 modifié

Classement fédéral

L'équipement sportif



1. OBJET

L'édiction de règles en matière d'équipement sportif et le classement fédéral des équipements et matériels sportifs relève de la compétence de la Fédération Française de Badminton du fait de la délégation reçue de l'Etat. Le classement consiste en la vérification de la conformité aux règles techniques édictées par la fédération pour le bon déroulement des compétitions de badminton en France en référence codifiée aux articles R131-33 et 131-34 du code du sport.

Cette procédure a pour objet le classement par la Fédération Française de Badminton d'un équipement sportif pour la pratique du badminton en compétition.

Trois classements fédéraux peuvent être attribués au propriétaire de l'équipement pour la pratique du badminton :

- Classement de niveau international,
- Classement de niveau national,
- Classement de niveau régional.

2. RÉFÉRENTIEL

L'équipement sportif doit être conforme :

- au règlement technique des terrains de badminton de la Fédération Française de Badminton.
- au règlement technique des poteaux et filets de la Fédération Française de Badminton.
- au règlement technique de la chaise d'arbitrage de la Fédération Française de Badminton (pour le niveau national).

3. PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Le propriétaire de l'équipement, qui souhaite obtenir un classement fédéral, remplit la fiche « demande classement fédéral » ci-jointe la remplit intégralement et la retourne par courrier au siège de la FFBA.

Instruction du dossier par la FFBA

- Suite à l'instruction du dossier, la FFBA statue sur le niveau de classement et informe le propriétaire de l'équipement par courrier en précisant le numéro et le niveau de classement fédéral qui valide la conformité de l'équipement aux règles techniques de la FFBA.
- La FFBA met en ligne sur son site Internet la liste des équipements sportifs pouvant se prévaloir du classement fédéral et l'intègre dans la base de données du RES du MSS.

Adresse d'envoi du dossier :

Fédération Française de Badminton

9-11 avenue Michelet

93583 Saint-Ouen cedex

Téléphone : 01 49 45 07 07

Télécopie : 01 49 45 18 71

e-mail : ffba@ffba.org

Site fédéral équipement : <http://www.ffba.org/f>

4. DURÉE DE VALIDITÉ

La validité du classement fédéral est reconduite tacitement tous les ans, excepté si des modifications concernant le classement fédéral ont été apportées sur l'équipement sportif, ou si les conditions de classement ont été modifiées par la FFBA.

5. DOCUMENTS ASSOCIÉS À CETTE PROCÉDURE

Documents disponibles sur le site de la FFBA :

- Le règlement technique des terrains de badminton de la Fédération Française de Badminton
- Le règlement technique des poteaux et filets de la Fédération Française de Badminton
- Le règlement technique de la chaise d'arbitrage de la Fédération Française de Badminton
- Tableau de classement fédéral des poteaux et filets
- Tableau de classement fédéral des chaises d'arbitrage
- La procédure de classement fédéral FFBA des équipements sportifs, et son formulaire de « demande de classement »

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom du propriétaire de l'équipement :
Adresse du propriétaire :
Nom de l'équipement :
Adresse de l'équipement :
Année de mise en service :
Numéro RES de l'équipement :
Numéro INSEE de la ville :

CLASSEMENT

Demande de classement : **International** *Cf. règlements techniques FFBA*
: **National**
: **Régional**

COORDONNÉS DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

Personne responsable du dossier :
Fonction :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Télécopie :
E-mail :
Le :
À :

Signature et nom de la personne sollicitant la demande

FFBA

PROCÉDURE

Edition Octobre 2009

Dossier CNDS Soutien fédéral



1. OBJET

Les équipements sportifs constituent un enjeu majeur pour le développement du badminton en France.

A cet effet, le CNDS Equipement national a pour objectif de participer au financement des projets d'équipements sportifs structurants s'inscrivant dans la politique et les priorités fédérales nationales en matière d'équipement.

Deux conseils d'administration sont généralement programmés chaque année (au printemps et à l'automne).

À ce titre, la FFBA apporte son soutien et son expertise auprès des structures fédérales et des porteurs de projets concernant la création ou la rénovation lourde d'équipements sportifs structurants

2. LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS SOUTENUS PAR LA FFBA

Les projets d'équipements doivent s'inscrire dans la stratégie fédérale visant un aménagement territorial cohérent et un objectif de développement du badminton.

A cet effet, le projet devra répondre :

- Soit à des besoins d'équipements sportifs non satisfaits dans certaines zones géographiques.
- Soit constituer un pôle ressource situé au cœur d'un bassin de pratique.

Cet équipement structurant permettra l'organisation de stages pour le haut niveau et des compétitions d'envergure nationale et/ou régionale par les comités départementaux et la ligue.

La FFBA a identifié trois types d'équipements structurants ayant une vocation de pratique de niveau national et régional avec une configuration d'implantation de 9 courts tracés permanents conforme aux règles techniques fédérales :

- Équipement spécifique badminton.
- Équipement semi-spécifique : partagé avec un autre sport possédant des caractéristiques d'équipement similaires (volley, escalade, tir à l'arc, twirling, GRS....).
- Équipement multisports.

L'équipement de niveau international nécessite une configuration spécifique avec des tapis de jeu intégrés.

3. DÉMARCHES PRÉALABLES À LA PROCÉDURE DE SOUTIEN AU CNDS

Afin d'anticiper la réalisation des projets d'équipements sur les territoires, il conviendrait que les dirigeants des structures fédérales s'informent des projets de construction planifiés à court, moyen et long terme auprès des collectivités territoriales et de leurs partenaires institutionnels : DDJS, DRDJS, conseils généraux, conseils régionaux, CDOS, CROS, communes et les structures intercommunales....

Ces informations devront être relayées auprès de la FFBA qui apportera son expertise technique auprès du porteur de projet et des structures fédérales à l'occasion d'une réunion de concertation dans le but de déterminer la véracité et les caractéristiques techniques du projet (classement fédéral envisagé).

4. PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET DE SOUTIEN FFBA

A l'issue de cette concertation, le porteur de projet dépose son dossier auprès de sa DDJS (DRDJS) d'appartenance qui lui remet un accusé de réception (validité 9 mois).

La base de données informatique Subvention d'Équipement Sportif (CNDS) permet à la FFBA d'identifier les projets en cours, de mentionner des observations et de prioriser les projets présentés à chaque conseil d'administration du CNDS.

Le soutien de la FFBA au projet d'équipement se concrétise après :

- L'élaboration et la signature d'une convention préalable avec le porteur de projet qui précise l'utilisation privilégiée de l'équipement par le club local mais aussi et surtout pour l'organisation de stages et de compétitions organisés par les comités départementaux et par les ligues. Cet équipement a pour objet de devenir un véritable centre de ressources régional intégré dans une perspective d'aménagement rationnel du territoire. Ainsi la

présence de lieux d'hébergement et de restauration de proximité constitue un point prépondérant au soutien fédéral du projet de l'équipement.

- La réception de la demande de soutien FFBA précisant la conformité aux règles techniques fédérales et la co-signature du président du CROS et/ou CDOS et du président de la ligue de référence.
- La réception de l'engagement écrit, par le porteur de projet, d'acquérir du matériel poteaux-filets possédant un classement fédéral FFBA et permettant la pratique du Handibad pour le niveau régional et national

5. PIÈCES À FOURNIR, PAR LE PORTEUR DE PROJET, NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- Plans du projet d'équipement comprenant l'implantation des tracés des terrains et précisant la hauteur libre de tout obstacle au-dessus de l'espace de jeu.
- Plans de toutes les façades.
- Descriptif précisant l'éclairage artificiel et naturel et leur positionnement, la couleur des murs et du plafond, et le système de chauffage retenu.
- Fiche de demande de soutien FFBA remplie et signée par le porteur de projet et validée par le président du CROS et/ou du CDOS et par le président de la ligue de référence.
- Copie du dossier administratif remis au service instructeur de l'état (DDJS, DRJD)
- Copie de l'accusé de réception de la demande de subvention datée de moins de 9 mois (DDJS).
- Copie de la convention préalable avec les structures fédérales utilisatrices.
- Engagement pour l'acquisition du matériel adapté (peut être inclus dans le conventionnement).

6. ENVOI DU DOSSIER

Toutes ces pièces devront être reçues au siège de la FFBA trois mois avant la date de la réunion du Conseil de programmation du CNDS Équipement.

Adresse d'envoi du dossier :

Fédération Française de Badminton

9-11 avenue Michelet

93583 Saint-Ouen cedex

Téléphone : 01 49 45 07 07

Télécopie : 01 49 45 18 71

e-mail : ffba@ffba.org

Site fédéral équipement : <http://www.ffba.org>

L'ÉQUIPEMENT

Intitulé de l'équipement :
 Adresse de la réalisation :
 Nom du propriétaire de l'équipement :
 Structures badminton concernées par le projet : Ligue Comité départemental Club
 Utilisations de l'équipement :
 Autres sports concernés :

Description du projet

Porteur du projet

Nom / Prénom / Fonction
 Adresse / Tel / Email
 Le : Signature

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ÉQUIPEMENT À L'ACTIVITÉ BADMINTON

Classement fédéral sollicité : International National Régional
 Dimensions de l'aire de compétition : x m
 Nombre de terrains tracés :
 Nombre de tapis de jeu amovibles :
 Hauteur libre de tout obstacle : m [au-dessus de l'aire de jeu]
 Éclairage naturel en façade : Oui Non Occultation : Oui Non
 Orientation des ouvertures : Est Sud Ouest Nord
 Éclairage naturel en plafond : Oui Non Occultation : Oui Non
 Éclairage artificiel situé au-dessus des terrains de jeu : Oui Non
 Système de chauffage :
 Couleur des murs :
 Couleur du plafond :
 Nature du sol : Sol souple Parquet Résine Béton brut

ÉQUIPEMENTS DE BADMINTON

Ensemble poteaux filets : Nombre : Type : Autostable Fourreaux
 Classement : régional national handibad
 Chaises d'arbitrage : Nombre : Classement : national

Avis motivé du président CROS et/ou du CDOS de :

Nom / Prénom / Signature

Avis motivé du président de la Ligue de Badminton de :

Nom / Prénom / Signature

Note : Ce document est téléchargeable sur le site www.ffba.org

L'Industrielle du Béton

55 000 m³ de béton
coulés à l'année...

- **Fabrications réalisées dans notre usine** située en région parisienne : Ossatures béton précontraint, dalles alvéolées, éléments de Génie Civil, Ouvrages d'Art, voussoirs de tunnels ou éléments divers en béton armé.
- **Bureau d'études intégré** : optimisation de vos projets avec recherche de solutions économiques adaptées à vos impératifs.
- **Service travaux intégré** : montage de bâtiments préfabriqués dans le respect des délais et de la qualité...
- **Nouveaux produits** : Prémur & Prédalle, de nouvelles solutions chez l'Industrielle du Béton.

Partenaire de vos projets,
nous sommes à votre disposition pour les étudier,
vous conseiller et répondre à vos attentes.



L'INDUSTRIELLE DU BÉTON



L'INDUSTRIELLE DU BÉTON... Plus qu'un sous traitant, votre partenaire

Contactez-nous au : Tél. : 03 44 21 61 00 - Fax : 03 44 21 87 48 - commerce@ib-boran.com

MARTY SPORTS

30 ans
au service
du SPORT!

**PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BADMINTON**

**NOS POTEAUX ET CHAISES
D'ARBITRES SONT CLASSÉS
ET PRÉSENTS SUR LES PLUS
GRANDS ÉVÈNEMENTS
BAD EN FRANCE**

Route de la Meignanne - 49370 ST CLÉMENT DE LA PLACE - FRANCE

Tél. : +33 (0)2 41 77 03 86 - Fax : +33 (0)2 41 77 02 77

E-mail : contact@martysports.com - Site : www.martysports.com

